Info REV

Réseau des Entreprises Vertaviennes

Magazine d'Informations du Réseau des Entreprises Vertaviennes

Hiver 2012 – N° 33

Dossier :

La Sécurité en Entreprise

Actualités :

Visite des Coteaux Nantais

Editorial

L'Europe pourrait exploser, l'économie est au plus mal. Tous les dirigeants le savent, chacun d'entre nous le sent : l'année 2012 va être terrible.

Les entreprises ont brutalement freiné les embauches, les investissements. Elles ont peur de ne plus avoir de trésorerie. Les salariés quant à eux craignent de ne plus avoir de pouvoir d'achat, de perdre leur emploi, voire pour certains largement encouragés par des médias alarmistes, que c'est bientôt la fin du monde ! Tout cela n'est pas très gai me direz-vous, mais c'est pourtant la triste réalité.

Gageons que nos candidats aux élections à venir sauront cultiver l'art de la vraie réforme plutôt que celui du consensus (pas sûr).

Toujours est-il qu'il est difficile de ne pas sombrer dans le pessimisme total et je ne peux me contenter en ce début d'année, de vous offrir des vœux traditionnels de bonheur, santé et de réussite !

Car les vœux tout aussi pieux soient-ils, ne suffisent plus.

Alors je vais vous parler du paradoxe de Stockdale.

L'Amiral Stockdale était l'officier américain le plus gradé d'un camp de prisonnier pendant la guerre du Vietnam, torturé pendant ses huit années de captivité, sans aucune perspective de libération ni celle de rester en vie, il assuma néanmoins sa charge de commandement et fit en sorte d'améliorer les conditions de vie dans son camp. Il permit ainsi à un maximum de prisonniers de survivre, sans jamais afficher d'optimisme sur la date de leur libération, mais en restant confiant sur le fait que cela arriverait un jour.

Ce n'est pas la crise en tant que telle qu'il faut considérer mais la façon dont nous allons gérer au bon moment, toutes les difficultés qu'elle génèrera.

*Le paradoxe de Stockdale consiste à "garder confiance quant à ses capacités à gagner, quelles que soient les difficultés ET en même temps, faire face à la plus brutale des réalités, quelle qu'elle soit".**

Je souhaite donc à nos entreprises d'être capables de gérer cette dualité et qu'ainsi, quelque soit la dureté de la situation, elles puissent garder confiance en leurs capacités à survivre et aussi à se dépasser !

Gardez la foi et Bonne Année 2012 !

Bien à vous.

La Présidente,
Corinne Leone

** De la performance à l'Excellence de Jim Collins – éditions Village du Monde*

Sommaire

EDITO ..... p. 2

DOSSIER :

• La sécurité en entreprise ..... p. 3-8

PORTRAITS :

• Corinne Leone, Avocat ..... p. 9-10

• Booster vos projets, anticiper l'avenir, avec FAROS Institut ..... p. 11

ACTUALITÉS :

• Le REV partenaire du 6e Forum de l'Emploi ... p. 12

• Visite privée pour le REV "Le Dessein d'une Ville" ..... p. 13

• Quand la magie rejoint le REV... ..... p. 14

• Relooking à Super U... ..... p. 15

• Visite de la Société Coteaux Nantais ..... p. 16-17

• Visite des nouveaux équipements à la Biscuiterie Nantaise ..... p. 17

• "Sécurité informatique : Un "PRA"et ça repart !" ..... p. 18-19

Coordonnées

Réseau des Entreprises Vertaviennes. Association loi 1901
Siège social : 115, route de la Gare - 44120 Vertou
Secrétariat du REV : 10, rue de l'Hippodrome - 44120 Vertou
Tél. : 02 40 03 31 63 - contact@rev.asso.fr - www.rev.asso.fr

La Sécurité en Entreprise, elle concerne tous les acteurs du monde du travail

La sécurité concerne le chef d'entreprise qui, évidemment, a le souci de la pérennité de son entreprise, des bâtiments, des moyens de production et de commercialisation. Il porte aussi une attention toute particulière aux conditions de travail de ses collaborateurs, leur sécurité dans l'exercice de leur travail est la première d'entre elles.

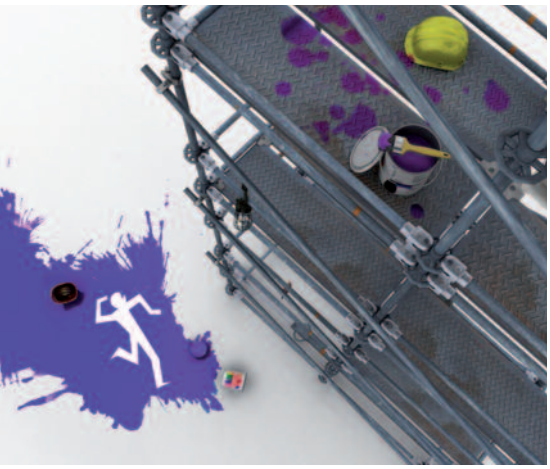

Les employés de l'entreprise sont également concernés puisqu'il s'agit de leur propre sécurité. La déficience de sécurité se traduit souvent par des accidents, plus ou moins graves, pouvant mettre en cause leur intégrité physique ou psychique, mais aussi leur emploi si l'entreprise venait à subir des dommages entraînant sa fermeture temporaire ou définitive.

Dans tous les cas de figures, l'accident est toujours brutal, inattendu et lourd de conséquences, aussi bien pour l'individu atteint que pour le groupe de personnes environnant et pour l'entreprise.

Dans le but d'éliminer les risques d'accident, ou à défaut, de les réduire, des réglementations ont été développées à travers différents supports : code du travail, règles d'utilisation et de contrôle d'équipements ou de produits spécifiques, Document Unique[1], règles liées au respect de l'environnement, à la santé au travail et spécifiques aux compagnies d'assurance, etc.

Afin d'y voir un peu plus clair, nous avons rencontré des spécialistes de la sécurité dans les entreprises. Vous trouverez, dans les pages suivantes, l'essentiel de leurs témoignages, leurs expériences et leurs recommandations en matière de sécurité.

On contribué aux articles de ce dossier :

- Capitaine Didier Brindejonc, chef du centre incendie et sécurité de Vertou,

- Gilbert Baudry, responsable technique de l'ESAT de la Vertonne,

- Christophe Lépine, responsable sécurité de la Biscuiterie Nantaise,

- Pierre Eline, responsable Hygiène, Qualité et Sécurité de Super U Vertou.

Nous les en remercions.

Glossaire :

*1- **Document Unique** : En France, le Document Unique (ou Document Unique d'Évaluation des Risques - DU ou DUER) a été créé par le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001. Le décret a transposé la directive européenne sur la prévention des risques professionnels. Il est la transposition, par écrit, de l'évaluation des risques, imposée à tout employeur par le Code du Travail (article R. 4121-1 et suivants).*

Le décret défini 3 exigences pour le Document Unique :

1. *Le Document Unique doit lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité de tout salarié. En ce sens, c'est un inventaire exhaustif et structuré des risques.*
2. *Le Document Unique doit également préconiser des actions visant à réduire les risques, voire les supprimer. En ce sens, c'est un plan d'action.*
3. *Le Document Unique doit faire l'objet de réévaluations régulières (au moins une fois par an), et à chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée. Il doit également être revu après chaque accident du travail.*

*2 - **ERP**: Établissement Recevant du Public.*

*3 - **RIA**: Robinet d'Incendie Armé est un dispositif de lutte contre l'incendie installé dans certains établissements recevant du public et dans de très nombreux établissements industriels. Il s'agit d'un dispositif de première intervention, permettant d'attaquer un feu naissant avant son extension, en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers.*

*4 - **CHSCT** : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.*

Vos Sapeurs-Pompiers ! La Sécurité au quotidien

Réfléchir à notre sécurité, nous amène tout naturellement à penser aux hommes et aux femmes exerçant une profession dont le maître mot est la sécurité par la prévention, par le secours aux personnes et la protection des biens. Ils constituent le corps des sapeurs-pompiers au sein du SDIS, Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique.

Nous avons rencontré le capitaine Brindejonc, chef du Centre de Vertou. Après une brève présentation, il nous a fait part de ses recommandations en matière de sécurité dans l'entreprise.

Le Centre Incendie et Secours de Vertou regroupe une centaine de sapeurs-pompiers constituée de 1/3 de professionnels et de 2/3 de volontaires. Des exercices, formations et entraînements répétés leur donnent une meilleure assurance pour des interventions très diverses. Ils assurent une présence continue 24 h/24 et 7 j/7 pour intervenir rapidement dans les communes de Vertou et avoisinantes.

Le financement du SDIS est assuré d'une part à 50% par le Département, 40% par les Communes et EPCI, Établissement Public de Coopération Intercommunale et 4% par l'État.

La participation des entreprises vertavienne entre autre, se matérialise par leur contribution financière (impôts). Les entreprises peuvent être actrices dans le fonctionnement du SDIS 44. La mise en place de convention permet à des employés travaillant dans l'entreprise et sapeurs-pompiers volontaires d'être libérés pour mener des actions opérationnelles et de formation pour le bien de la collectivité. Une contrepartie directe est l'atout sécurité qu'offre la présence d'un sapeur-pompier travaillant dans l'entreprise.

"Vite, Fort et Bien" sont les trois mots clé des sapeurs-pompiers. Le capitaine Brindejonc ajoute, comme postulat de base : "*La sécurité dans l'entreprise est l'affaire de tous, celle du salarié et du chef d'entreprise. La sécurité est souvent une affaire de bon sens*".

La sécurité dans l'entreprise est régie par des réglementations imposant des moyens et des procédures de contrôle, à mettre en œuvre sous la responsabilité du chef d'entreprise.

Le capitaine distingue deux types d'entreprises, celles recevant du public (ERP)[2] et les autres.

Les Établissements Recevant du Public (ERP) et les entreprises "classiques" recevant du public dans une partie de leurs locaux, par exemple dans une salle d'exposition, sont soumises à des mesures complémentaires, telles que les sorties de secours, les portes coupe-feu, la ventilation des locaux, l'éclairage de secours, les détecteurs de fumée, l'alarme et la formation des personnels, etc.

Les autres sont soumises au code du travail et aux règlements spécifiques à leur taille, à leurs activités, aux matières et produits employés, aux processus de production, de fabrication, aux matériels et équipements utilisés. La liste des réglementations est très longue. Comme exemple, le capitaine cite les extincteurs, RIA[3] et réseau de sprinklers, les détecteurs de fumée, les matières et produits polluants, toxiques et inflammables, les ascenseurs, etc., mais aussi l'information et la formation des employés, la formation de secouristes, le Document Unique, l'affichage des numéros de téléphone d'urgence, du plan de l'entreprise et des circuits d'évacuation, etc.

Les actions préventives sont la priorité pour réduire les risques. Elles commencent dès la demande du permis de construire et l'application du CCH (Code de la Construction et de l'Habitation) puis, selon l'activité de l'entreprise et sa taille, par la procédure ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), soumises à déclaration ou à autorisation d'exploitation auprès de le la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Le capitaine Brindejonc s'attache tout particulièrement à apporter son assistance et ses compétences pour conseiller les chefs d'entreprise dans la mise en œuvre des moyens et des organisations appropriés pour optimiser la sécurité dans l'entreprise. En premier lieu, il recommande de :

- Développer un Plan d'Établissement Répertorié "PER", quand cela s'avère nécessaire.
- Informer les employés des risques encourus dans le cadre de leur travail.
- Former les personnels à avoir les bonnes réactions face à un incident ou accident.
- Former des secouristes et des équipes de 1re intervention.
- Développer la sécurité au quotidien par un travail en commun avec les représentants du personnel, le CHSCT[4],

- Impliquer l'ensemble des personnels.

Toutes ces informations seront reprises dans le Document Unique (voir le document ESAT).

Pour le capitaine, le bon sens est le meilleur atout pour éviter les accidents. Connaissant les causes principales des accidents et incendies, il recommande des mesures simples :

- Avoir un téléphone toujours disponible pour appeler les secours, N° d'urgence 18.
- Donner rapidement l'alerte, garder son calme, ne pas se précipiter, donner des informations claires et précises sur le sinistre ou la gravité des blessures, suivre les instructions de l'opérateur lors de l'alerte au CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours).
- Ne bloquer ni les portes coupe feu, ni les portes d'évacuation d'urgence.
- Hors utilisation, éteindre les machines de production dans les ateliers.
- Avant de partir le soir, éteindre les machines à café, photocopieuses et ordinateurs dans les bureaux.
- Éviter les multiprises.
- Fermer les portes et les fenêtres pour éviter les appels d'air qui favorisent le développement des feux.
- Éteindre les cigarettes dans les cendriers.
- Ne pas ouvrir une porte derrière laquelle s'est développé un incendie ou simplement des fumées.
- Ne pas négliger l'effet des fumées, pour évacuer un local enfumé, ramper au sol pour trouver de l'air frais et de la visibilité.
- Connaître l'utilisation des extincteurs.

La méconnaissance des risques et la négligence sont les causes de la plupart des incendies et accidents. En guise de conclusion, le capitaine Brindejonc recommande vivement au chef d'entreprise et à son encadrement d'exploiter de façon constructive le retour d'expérience d'un accident, avec la participation des employés, sans sous-estimer le traumatisme psychologique des accidentés et des témoins et en dégageant des actions communes pour que cela ne se reproduise pas.

Nos visites d'entreprises "classiques", l'ESAT et la BN d'une part, et d'un établissement recevant du public, Super U d'autre part, illustreront et compléteront les explications et les commentaires du chef de Centre Incendie et Secours de Vertou.

ESAT de la Vertonne et le Document Unique

L'ESAT de la Vertonne, Établissement et Service d'Aide par le Travail Public Départemental, est composé de 45 employés (encadrement et services administratifs) accueillant 125 personnes handicapées réparties sur plusieurs sites. 50 d'entre elles travaillent dans les ateliers situés rue de la Maladrie. Les aménagements des locaux, les postes de travail et l'organisation de l'établissement sont l'objet de toutes les attentions de la directrice, Chantal Thomas et du responsable technique, Gilbert Baudry.

Gilbert Baudry est particulièrement attentif à la sécurité dans le travail et à la bonne application du processus de prévention des risques. Comme dans toutes les entreprises, il utilise et fait vivre le Document Unique qu'il nous présente.

Suite à l'accident AZF à Toulouse, le Document Unique (ou Document Unique d'Évaluation des Risques - DU ou DUER) a été créé par décret en novembre 2001. Le DUER est obligatoire pour toutes les entreprises et associations de plus de un salarié. En cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle, la responsabilité civile de l'employeur peut être engagée si la faute inexcusable est reconnue et une majoration de la cotisation à la sécurité sociale est souvent associée.

Le décret définit trois exigences pour le Document Unique :

- Le Document Unique doit lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité de tout salarié. En ce sens, c'est un inventaire exhaustif et structuré des risques.

- Le Document Unique doit également préconiser des actions visant à réduire les risques, voire les supprimer. En ce sens, c'est un plan d'actions.
- Le Document Unique doit faire l'objet de réévaluations régulières (au moins une fois par an), et à chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée. Il doit également être revu après chaque accident du travail.

Le Document Unique concourt à la mise en œuvre de la prévention dans l'entreprise dans le but de :

- Éliminer les risques. Évaluer et réduire les risques ne pouvant être évités. Combattre les risques à la source.
- Adapter le travail à l'homme.
- Tenir compte de l'évolution des techniques.
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins.
- Donner la priorité aux protections collectives sur les protections individuelles.
- Donner les instructions nécessaires aux agents.

Le Document Unique est un support écrit ou numérique, il est un seul et même document et il est tenu à la disposition de tous. Constituer un groupe de travail pluridisciplinaire est souhaitable, il procèdera par étapes successives :

- Évaluer les risques
  - identifier des services avec des unités de travail,
  - identifier les risques par unité de travail,
  - énumérer les points de sécurité existants,
  - évaluer et hiérarchiser les risques (gravité, maîtrise du risque, effectif exposé, durée d'exposition au risque).
- Élaborer un programme d'actions (actions, objectifs, moyens, responsable du suivi, date d'échéance, date de réalisation, état d'avancement).
- Mettre en œuvre les actions et contrôler le programme des actions.
- Réévaluer les risques.

Gilbert Baudry nous montre le document unique de l'ESAT. Il est constitué d'une suite de fiches issues de la formation qu'il a suivie chez Dexia.

Nous vous en montrons un exemple, ci-après :

Entité : ESAT PUBLIC VERTOU VERTOU 44	
Service : Activité Sous traitance Vertonne	Unité de travail : Atelier de conditionnement de produit naturel (écodis)

Danger : Electrique				
Evaluation	Cotation	Type de risques / Observation	Maîtrise actuelle	Documents rattachés
	2384 G=4 ; M=7 E=4 ; D=10	Plusieurs rallonges électriques au sol: chutes.	Rappel verbal des dangers.	0 document(s) :
Plan d'action	Action	Moyens à mettre en place	Etat d'avancement	Responsable
	Objectif : ne plus avoir de fils électriques au sol **Action** : réaliser une alimentation électrique en aérien	dégager du temps au service maintenance	**Etat** : A faire **Date d'échéance** : 30/06/2012 **Date réalisation** :	**Réalisation** : P. TREHELLO **Suivi** : G. BAUDRY

Danger : Incendie / Explosion:Utilisation de produits inflammables, comburants et combustibles (gaz, bois, papier, produit chimique...)				
Evaluation	Cotation	Type de risques / Observation	Maîtrise actuelle	Documents rattachés
	2384 G=7 ; M=4 E=4 ; D=10	Manipulation de percarbonate de soude, produit conburant, propriétés irritantes: brûlure.	Fiche technique de sécurité. Port des EPI: gants masque lunettes Isolement du produit (près d'une porte) Extincteur.	0 document(s) :

En complément, le lecteur intéressé par le sujet trouvera de nombreuses informations sur le net en tapant "Document Unique" dans son moteur de recherche préféré.

La Biscuiterie Nantaise, objectif ZÉRO ACCIDENT

La BN, comme toute entreprise, a des objectifs de production, en particulier celui de livrer les biscuits, à la qualité requise, au coût prévu et dans le respect des délais de livraison. Toutefois ces objectifs ne sont pas les plus importants. Avant tout objectif, la sécurité des personnes prime. "ZÉRO ACCIDENT" est la préoccupation quotidienne de Bernard Saje, directeur de l'usine BN, de l'encadrement et de tous les employés.

La sécurité dans l'entreprise est la raison d'être professionnelle de Christophe Lépine, le coordinateur sécurité. Son expertise s'appuie sur une solide formation dans le domaine. Il est diplômé en Gestion des Risques en entreprise, à l'Institut Universitaire Professionnalisé de Chimie Biologie de Nantes. Présent à la BN depuis 3 années, il est en charge de promouvoir la sécurité dans tous les actes professionnels, de développer la prévention, d'analyser les risques et de les supprimer par des plans d'actions appropriées. Il participe à l'élaboration des projets industriels, aux aménagements des lignes et ateliers de production, à la formation des opérateurs, techniciens et cadres.

Christophe Lépine nous rappelle un point essentiel déjà signalé par Gilbert Baudry de l'ESAT. Depuis 2001, la réglementation a changé et conduit l'employeur à une obligation de résultat dans les domaines de la sécurité, et non plus, seulement, de moyens. En conséquence, le chef d'entreprise, mais également toute personne de l'entreprise si elle est supposée responsable, en tout ou partie, d'un accident dans le cadre du travail, peuvent être exposés à des poursuites judiciaires.

La sécurité étant l'affaire de chacun, Christophe Lépine coordonne et anime le comité Santé Sécurité Environnement, composé des responsables de production et de maintenance, et de personnels référents des services Ressources Humaines, Engineering, Santé et Environnement. Il a également un rôle de conseiller au CHSCT où il présente les projets et propose des solutions. Christophe Lépine est en charge du suivi des accidents et des maladies professionnelles. Il convoque des groupes de travail multidisciplinaires pour répondre à des problématiques précises, comme la modification d'un process ou d'une organisation, pour améliorer la sécurité et les conditions de travail et pour empêcher qu'un accident ne se reproduise.

Le zéro accident ne peut être que le résultat de la vigilance, du comportement et des modes d'actions de chacun. Ainsi la communication, la formation, la participation à des groupes de travail sont des outils quotidiennement utilisés par le coordinateur. Des formations ciblées sont réalisées dans les domaines du risque chimique, de la mise en sécurité des machines, etc. mais aussi pour acquérir les niveaux requis quand des habilitations sont obligatoires pour des activités spécifiques.

Le coordinateur sécurité, toujours dans la volonté de sensibiliser tous les employés, organise des opérations de communication tel que le forum Santé Sécurité Environnement qui s'est déroulé du 6 au 12 octobre 2011 (exposition, vidéo, présence d'experts, station interactive). La sécurité des employés est aussi celle des intervenants extérieurs. Préalablement à tous travaux réalisés par des sous-traitants, prestataires de service, installateurs de machines..., est établi par le responsable chez BN et le représentant de l'entreprise intervenante un plan de prévention où sont identifiés les risques potentiels et les mesures préventives à exécuter au préalable et durant les travaux.

Christophe Lépine résume ainsi la sécurité à la BN : vigilance, participation, formation, communication et écoute.

Le Super U de Vertou, au service de sa clientèle : Priorité à la sécurité des clients et des employés

Afin de mieux cerner les spécificités des ERP (Établissement Recevant du Public), Pierre Eline, responsable HQS, Hygiène, Qualité et Sécurité nous a reçus à Super U et présenté comment la sécurité y est mise en œuvre.

Les ERP sont soumis aux mêmes règles que les entreprises "classiques", mais aussi à des obligations spécifiques de prévention nécessitant des moyens et des organisations que l'on ne trouve pas forcément dans les entreprises "classiques".

Super U s'avère être une bonne référence compte tenu de l'importance des travaux d'embellissement et d'agrandissement réalisés ces 18 derniers mois, 800 m² supplémentaires portant la surface de vente à 4 000 m² et de sa fréquentation, un million de passages caisse enregistrés chaque année, soit deux à trois millions de visiteurs par an. 140 employés assurent l'accueil et le service de la clientèle *(voir article actualités page 15)*.

Pour répondre aux normes de sécurité et d'incendie, Super U Vertou a dû installer des équipements souvent lourds, en particulier le sprinklage (protection automatique contre l'incendie) dans tous les locaux (surfaces de vente, réserves et bureaux), les piscines d'eau creusées dans le sol des réserves du magasin, le Réseau Incendie Armé (RIA), les portes coupe feu, le groupe électrogène qui assure une complète autonomie du site en cas de coupure d'électricité, pour ne citer que les plus importants.

Comme le disait le capitaine Brindejonc, la Commission Départementale de Sécurité et Incendie, après construction ou agrandissement des locaux, autorise l'ouverture des ERP au public. Compte tenu de sa taille, Super U Vertou est audité tous les deux ans par la commission de sécurité. Celle-ci est composée de spécialistes de la Préfecture, du SDIS 44, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), de la Mairie, de la Gendarmerie et des sapeurs-pompiers de Vertou. Son agrément est indispensable pour la poursuite de l'activité du supermarché. Il est accordé après contrôle du bon fonctionnement des installations de sécurité, des registres des tests et opérations de maintenance réglementaires, des processus de sécurité.

L'organisation de la sécurité au quotidien a conduit Christophe Godineau, Directeur de Super U Vertou, à regrouper dans une même salle tous les systèmes de sécurité, à proximité du bureau des agents de sécurité. En plus de leur mission de contrôle bien connue de tous, ceux-ci sont très attentifs à la protection de la clientèle et des employés, ils sont habilités à intervenir en fonction de la situation et à appeler des secours extérieurs.

Le CHSCT est très impliqué dans la sécurité, l'ensemble du personnel aussi. Chaque employé est régulièrement formé pour agir de façon adéquate en cas de besoin. Quinze personnes sont secouristes, il y a toujours un ou deux secouristes présents en permanence dans le magasin. Une vingtaine de personnes, chaque année, reçoit une formation "équipier du feu" à la manipulation des extincteurs pour combattre les éventuels départs d'incendie. La pharmacie, installée dans la galerie, complète les moyens d'assistance au public.

Des exercices d'évacuation en grandeur nature, impliquant tous les personnels, sont périodiquement réalisés en présence des sapeurs-pompiers de Vertou. Deux fois par an, le test de tous les systèmes de sécurité est effectué sous le contrôle de la compagnie d'assurance.

Notre visite ne peut se terminer sans que Pierre Eline aborde les grandes lignes d'une autre facette de la sécurité, celle des personnes et des biens face à la malveillance. Réseau de caméras, code d'accès, badges, à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, font partie des moyens de contrôle. Pour des raisons évidentes de confidentialité, nous n'en décrirons pas les détails ni ne donnerons les codes du coffre !

Corinne Leone, Avocat

Maître Corinne Leone, Avocat au barreau de Nantes et Présidente du REV depuis 2008, vient de recentrer ses cabinets sur Vertou.

INFO REV : Pourquoi ce recentrage de votre cabinet après 14 ans d'expérience professionnelle, partagée entre Nantes et Vertou ?

Corinne Leone : Les problèmes croissants d'accès au centre-ville (plan de circulation, parkings payants...) se faisaient de plus en plus sentir auprès de mes clients.

J'ai donc décidé de m'adapter, et de faciliter l'accès à mes clients, en fermant mon cabinet de Nantes et en agrandissant celui de Vertou. Mes locaux sont situés dans le centre commercial et médical de La Grammoire ; ils ont l'avantage d'offrir un parking gratuit, d'être sur une ligne de bus connue et proches du périphérique. Même mes clients de Carquefou ou de Saint-Nazaire trouvent désormais plus simple de me rencontrer à Vertou !

Et puis, je suis très attachée à la Commune de Vertou, j'y ai grandi, me suis investie dans diverses activités municipales et associatives au premier rang desquelles figure bien sûr le REV depuis 2001. J'ai développé ici un réseau tant amical que professionnel. C'est une ville où l'on cultive l'art de bien vivre. Je crois au développement de cette commune et à travers le REV, j'essaie d'œuvrer quotidiennement pour que Vertou demeure attractive aussi, sur le plan économique.

INFO REV : Pouvez-vous nous parler de votre activité ?

Corinne Leone : J'interviens beaucoup en aide aux particuliers d'une manière générale et principalement dans le domaine du Droit des Personnes et de la Famille.

Le Droit des Personnes constitue le cœur du droit civil, régissant ce qu'on appelle l'état des personnes, c'est-à-dire ce qui, juridiquement, institue et identifie la personne au sein de la société, ses attributs, de sa naissance à sa mort ; j'ai ainsi en charge des changements d'état civil, des dossiers d'adoption ou de succession.

Le Droit de la Famille stricto sensu (mariage, divorce, filiation) concerne les relations extrapatrimoniales entre époux d'une part (conditions du mariage, obligations découlant du mariage, différentes causes de divorce, effets du divorce, liquidation du régime matrimonial) et entre parents et enfants d'autre part (autorité parentale, obligation d'entretien, obligations alimentaires, etc.). La diversité des modèles familiaux, la création du Pacte Civil de Solidarité, la pacification et la simplification des procédures de divorce font de cette matière un droit en pleine mutation où l'avocat a plus que jamais un rôle central.

J'assiste également les particuliers dans les conflits du travail. J'interviens en parallèle auprès des PME dans leur vie de tous les jours (secrétariat juridique, rédaction de contrats, droit social,...) mais aussi pour leur développement (cessions, transmissions).

INFO REV : L'image de l'avocat, notamment dans les médias, est souvent associée à un conflit, est-ce là la seule réalité de votre profession ?

Corinne Leone : Comme la plupart de mes confrères, je suis souvent confrontée à des dossiers douloureux et conflictuels. Mais contrairement aux idées reçues, la mission de l'avocat ne se limite pas au "combat" dans les prétoires. En effet, l'avocat a un rôle de conseil très important, et de nombreuses procédures judicaires sont évitées quotidiennement grâce à son intervention.

Au surplus, le législateur a récemment confié aux avocats des champs d'activité inédits comme l'Acte d'Avocat.

Actuellement, il n'existe en France que deux types d'actes : les actes sous seing privé et les actes authentiques, ces derniers étant passés devant un notaire selon un tarif imposé.

L'acte sous seing privé est un acte ou contrat librement conclu entre les parties, rédigé directement par elles ou par un tiers et revêtu uniquement de la signature des parties.

L'acte authentique est celui qui est reçu par un officier public. Les particuliers et les entreprises sont en permanence confrontés à des situations contractuelles. Aujourd'hui, 90% des actes se font sous seing privé.

Or, ces actes marquent des étapes clés dans la vie quotidienne des particuliers : un bail, un contrat de colocation, une reconnaissance de dette, une donation de biens non immobiliers, un cautionnement, etc, comme dans celle des entreprises : cession de fonds de commerce, contrat de franchise, contrats de prestations de services ...

Ces actes entraînent parfois de lourdes conséquences et le risque juridique peut être important, s'ils sont conclus sans intervention d'un professionnel du droit, à partir de formulaires pré-imprimés ou disponibles sur Internet.

Précisément, l'Acte d'Avocat consiste à faire contresigner un acte sous seing privé de la vie courante par un avocat pour lui donner une plus grande sécurité juridique.

L'acte contresigné d'avocat implique :

- que l'avocat est présumé de manière irréfutable avoir examiné cet acte et conseillé son client, tout en assumant pleinement la responsabilité qui en découle,
- que le client a signé l'acte en connaissance de cause, ce qui garantit la réalité du consentement des parties et limite les possibilités de contestation ultérieure,
- que les parties pourront se prévaloir de la validité du document. Ainsi l'acte contresigné par les avocats des parties ou l'avocat de toutes les parties, fait pleine foi de l'écriture et de la signature de celles-ci. Cela signifie que les parties ne pourront contester avoir signé un document contresigné qu'au moyen de la procédure de faux.

Par ailleurs, l'avocat a l'obligation de conserver pour archiver, l'acte qu'il a reçu et contresigné pour ses clients, et ce, dans l'intérêt public.

Pour les actes concernant la famille au sens large, l'Acte d'Avocat peut concerner à titre d'exemple : le Pacs, les conventions relatives à l'exercice de l'autorité parentale, les actes qui organisent les relations avec les tiers (relations avec un beau-parent, ou avec les grands-parents), ...

INFO REV : Votre métier n'est pas sans rappeler la présence rassurante du médecin généraliste de famille, souscrivez-vous à cette image ?

Corinne Leone : Tout à fait ! Le rôle de l'avocat repose avant tout sur le mandat de confiance que lui donne son client et cette relation de proximité et d'intimité qu'il entretient avec son client ressemble à la relation patient/médecin.

Il est clair que la taille humaine de mon cabinet me rapproche encore plus de cette comparaison.

J'écoute, je propose, je conseille et passe à l'action quand nécessaire. Je traite tous les dossiers, personnellement, et quand un élément sort de mon champ de compétence, je travaille avec un réseau local et national de confrères spécialisés. Ce même réseau me permet d'intervenir régulièrement pour des dossiers dont le contenu m'amène à plaider dans d'autres Barreaux que celui de Nantes (Paris, La Roche-sur-Yon, Rennes, Toulouse, Marseille, Aix...). Je pratique aussi l'inter-professionnalité avec les notaires, les experts-comptables, les huissiers, toujours dans le but de mieux servir le client.

Cette polyvalence permet aussi, pour un même client, de l'accompagner et le défendre sur des dossiers de natures différentes, mais souvent complémentaires.

Maître Corinne Leone
115, route de la Gare
44120 Vertou
www.leone-corinne-avocat.fr
Tél. : 02 28 21 01 38

Pour en savoir plus sur les avocats :
www.barreaunantes.fr
www.cnb.avocat.fr

Booster vos projets, anticiper l'avenir, avec FAROS Institut ?

Robert Stahl a animé pendant plusieurs années la commission action du REV. Il accompagne des cadres, des dirigeants, des équipes, des projets. Il présente ici sa nouvelle activité : un institut de formation au coaching et au management créé avec trois autres collègues coachs professionnels, Claudine Clerici, Jean-Yves Kerneïs, Catherine Tanguy.

Chef ou responsable d'entreprise, vous êtes souvent à devoir vous impliquer partout, à courir après le temps ou les commandes, à vous inquiéter à juste titre de l'avenir, à vous interroger : est-ce que je ne suis pas en train de perdre d'un côté ce que je gagne de l'autre... Vous faut-il accentuer vos efforts, améliorer la rentabilité, augmenter les contrôles, rêver à un temps extensible ? Ou est-ce qu'une bonne part de la réponse ne serait pas ailleurs : interroger vos manières de faire votre métier, vos visions à court, moyen et long termes de l'entreprise, vos capacités à impliquer les collaborateurs ? Pour tout simplement faire mieux, avec moins d'efforts et plus de plaisir !

Et justement, ce n'est pas si simple ! Alors, vous faire accompagner par un coach ? Peut-être. Avec FAROS Institut nous allons plus loin : permettre à tous les responsables, qu'ils soient enseignants, soignants, artisans, acteurs de l'industrie ou du commerce de se doter de compétences et d'outils issus du coaching pour embarquer toute leur organisation vers plus de fluidité, d'efficacité, de percées indispensables à la pérennité de leur domaine d'expertise. Dans une logique d'ouverture, nous formons non seulement des professionnels qui vont en faire leur métier mais aussi des praticiens qui ont d'autres métiers et domaines d'expertises.

Les personnes ainsi formées permettent à toute leur organisation de sortir "le nez du guidon", de regarder les enjeux avec courage et de trouver des solutions innovantes aux défis qui les entourent.

Pour des responsables d'entreprises ou d'associations, c'est l'assurance de pouvoir monter en compétence en ajoutant la posture et les outils du coaching à leur pratique. La formation proposée est pensée pour qu'elle soit facilement intégrée dans leur vie professionnelle, à raison de 2 jours par mois.

Nous constatons tous les jours les résultats obtenus par nos clients : une personne formée ainsi divise par 2 ses temps de réunion et multiplie par 5 les décisions pertinentes. Elle rationalise ses dépenses par une meilleure cohésion interne. Elle dynamise les salariés de son entreprise en favorisant leur implication en tant qu'acteurs : tous s'impliquent pour la réussite de "leur" entreprise !

FAROS INSTITUT
COACHING & MANAGEMENT

Pour en savoir plus :
www.farosinstitut.com
contact@farosinstitut.com
06 15 33 30 40 (Robert Stahl)

Prochaines formations

- Groupe de supervision de coachs et de managers-coachs : 3 février 2012.
- Niveau Praticien "Les fondamentaux" : 22 mars 2012.
- Niveau Professionnel "Développement des talents" : 5 avril 2012.

Le REV partenaire du 6e Forum de l'Emploi

Le 22 novembre dernier, à la salle Sèvre et Maine le REV réitérait son partenariat avec le service d'information et d'accueil des demandeurs d'emploi de Vertou. Un forum qui a connu un fort engouement.

11 entreprises adhérentes (Merki, MGP, Léauté, BN, Easi Conseil, BDO (ex Fidéa), Bonnet, Guitteny, CTV, Super U et Kesys) se sont relayées sur le stand du REV durant toute la journée pour accueillir et récolter les différents CV des demandeurs d'emploi. 90 curriculum vitae ont été récolté, ceux-ci seront transmis aux entreprises susceptibles d'être intéressées.

Synthèse des CV récoltés :
36 % hommes - 64 % femmes.

Tranches d'âge :
entre 18 et 29 ans : 14%
entre 30 et 39 ans : 25%
entre 40 et 49 ans : 31%
50 ans et plus : 20%

Niveau d'études :
CAP / BEP : 29%
BAC : 16%
BAC + 2 : 23%
BAC + 3 et sup : 22%

Domaines de recherche :
qualité, sécurité, logistique : 9%
cadre, ingénieur, direction : 21%
transport, manutention : 16%
bâtiment : 4%
informatique : 1%
graphiste, webdesigner : 3%
santé, social : 1%
secrétariat, compta, accueil : 32%
tourisme, banque, assurances : 2%
vente : 11%

48 entreprises et prestataires de service étaient également présents lors de ce forum, tels que banques, assurances, sociétés d'intérim, collectivités, pme, maraîchers et associations œuvrant dans le social et autres...

Pays de Sèvre et Maine

Economie

Journée de l'emploi à Vertou : les entreprises optimistes, les chômeurs moins

"Je n'y crois pas trop"

La présence du REV remarquée dans la Presse

Entreprises Vertaviennes

Si vous souhaitez adhérer au **Réseau des Entreprises Vertaviennes**, n'hésitez pas à nous contacter au **02 40 03 31 63** ou télécharger le bulletin d'inscription sur le site du REV **www.rev.asso.fr**

Dates à retenir

• **19 janvier**	Galette des Rois
• **Mars**	Visite du Lycée Lucie Aubrac (date à définir)
• **Début Mai**	Visite d'un paquebot des Chantiers STX à Saint-Nazaire (date à définir)
• **Projet pour mai, juin**	Visite de la Caserne des Pompiers

Visite privée pour le REV "Le Dessein d'une Ville"

Les adhérents du REV étaient conviés par Monsieur le Maire Laurent Dejoie, ainsi que par la première adjointe Michèle Le Ster, le jeudi 3 novembre a une visite de l'exposition "Le Dessein d'une Ville" 50 ans d'aménagement.

Cette exposition qui s'est déroulée du 17 septembre au 19 novembre 2011, était proposée par la Ville de Vertou et permettait de mieux comprendre l'évolution de la Ville.

Qu'est-ce que l'aménagement urbain ? Quels en sont les enjeux ? Comment évolue un territoire dans le temps ?... autant de questions auxquelles notre guide a tenté de répondre au travers de cet événement accessible à tous, ludique et pédagogique. En présence des adhérents du REV, notre guide a accordé un temps privilégié sur la vie économique de Vertou. Ce qui a permis aux adhérents de mieux comprendre les mutations du territoire économique, avec notamment la disparition de l'industrie des verries, des tanneries et la création du Parc d'Activités de la Vertonne.

Expression de choix politiques des Municipalités, l'aménagement d'un territoire est au cœur d'enjeux qui concernent tous les habitants dans leur vie quotidienne : habitat, transport, économie, agriculture, environnement, modes de vie, démographie, équipements publics, services publics, patrimoine historique, naturel, environnemental...

Les grandes options d'aménagement d'un territoire accompagnent et conditionnent à la fois son évolution.

Cette visite pationnante s'est clôturée par des échanges fructueux autour d'un traditionnel verre de Muscadet.

Quand la magie rejoint le REV...

Nous étions plus d'une trentaine à avoir répondu présents à cette invitation pleine de mystère. Et bien nous en a pris, puisque très rapidement le mystère a laissé la place à la magie. Magique ce moment, tout d'abord par le lieu. Nous avons eu le privilège d'inaugurer la salle rénovée du Pressoir au Château de la Frémoire. Magique ensuite, par le programme proposé et surtout par l'excellence du maître de cérémonie.

Après une introduction de bienvenue de Corinne Leone, et le tour de présentation de chacun, Jean-Louis Brosseau nous a tenus rapidement en haleine au travers d'un diaporama décrivant successivement l'histoire et le terroir du vignoble du Pays Nantais. Formé à Beaune, en Bourgogne, ce fils, petit-fils et arrière-petit-fils de vignerons est passionné de vins mais surtout amoureux de partager cette passion. C'est ce qu'il a fait ce soir-là.

La dégustation a ensuite démarré avec le double objectif de nous former un minimum sur les techniques d'appréciations et de nous faire découvrir, à l'aveugle (bouteille cachée mais verre translucide tout de même), la région et le cépage de six vins. Et malgré les très bons conseils de notre hôte, il s'est avéré très difficile de reconnaître l'identité des vins proposés.

Dans une ambiance très conviviale, nous avons pu déguster cinq crus communaux (comme on peut les appeler maintenant) qui n'ont rien à envier à des vins de Bourgogne ou du Bordelais. Le Rully (Bourgogne) goûter à cette occasion, s'est d'ailleurs fait tout petit.

La majorité a préféré un Granit de Clisson et un Schiste de Goulaine. Mais les vins du Pallet, de Gorges et de Château-Thébaud (crus communaux) n'ont pas eu à rougir. Ce fut un grand moment de découvertes et de plaisirs, ponctué par la dégustation d'un liquoreux de Muscadet obtenu par la méthode des vendanges tardives d'Alsace.

La soirée s'est poursuivie autour d'un buffet, où chacun a pu échanger sur les anecdotes liées au vignoble, savamment distillées par Jean-Louis.

Contact de l'Association de dégustation

In Vino Vita
2, rue de la Fontaine
44690 La Haye-Fouassière

Jean-Louis Brosseau
Tél. : 02 40 54 85 28
03 36 70 57 00
jl.brosseau@hotmail.fr

Relooking à Super U

Cela n'a échappé à aucun Vertavien : le magasin Super U s'est refait une beauté après 19 mois de travaux, qui ont mis à jour un espace totalement relooké et agrandi de 800 m² ; l'occasion pour INFO REV, de revenir plus en détails, avec Christophe Godineau, Dirigeant, sur la renaissance de cette enseigne locale, fidèle adhérente du REV.

Comment définir le nouveau Super U ?

C'est un SUPER look

L'œil est tout de suite attiré par la façade très originale avec son bardage découpé en motifs, couleur locale, soit des feuilles de vignes !

C'est le troisième agrandissement. De l'ancien magasin, seule la charpente est restée, les quatre façades ont été modifiées ! Les carrelages ont été refaits, ainsi que le plafond devenu noir : une liberté prise par les dirigeants par rapport aux codes graphiques habituels des moyennes et grandes surfaces. D'une manière générale, aucune couleur vive ne vient agresser le client. Le magasin offre une décoration très sobre créant une ambiance volontairement "zen".

C'est SUPER tendance

Le nouveau magasin s'est doté d'un espace BIO en alcôve de 120 m², et d'un stand de "fraîche découpe" qui fonctionne déjà très bien selon Christophe Godineau. L'équipe dirigeante a misé sur le "shopping shop ou shop in the shop" : littéralement des boutiques dans la boutique. Tout est fait pour que lorsqu'un client change de rayon, il ait l'impression de rentrer à chaque fois dans une boutique différente, soit l'inverse de la perception que l'on a dans les grandes surfaces, où les rayons s'étendent les uns après les autres, à perte de vue.

Ici on passe d'un charcutier-traiteur, à un poissonnier, une boucherie puis un primeur, où les fruits et légumes sont disposés sur des tables basses, et offrant une centaine de références supplémentaires. Les produits y sont sans cesse réapprovisionnés au cours de la journée : trois salariés de plus ont été engagés rien que pour le rayon fruits et légumes.

Le client se promène ainsi au milieu d'un environnement proche du commerce de quartier, cher aux dirigeants. Déjà, en 1999, lorsqu'il avait repris cet ex-Hyper U, Christophe Godineau avait déposé l'enseigne au profit de Super U, marquant ainsi son souhait d'offrir à ses clients, un magasin à taille humaine.

Elisabeth et Christophe Godineau ont aussi souhaité intégrer les problématiques d'environnement et de développement durable : ensemble des déchets recyclés, façade en verre pour un éclairage lumière naturelle, récupération des eaux de pluie... Et les travaux réalisés 100% par des entreprises de la région nantaise, dont près d'une dizaine d'entreprises vertaviennes adhérentes du REV !

Le nouveau Super U c'est aussi 12 créations "pures" d'emplois, le magasin comptant désormais 136 salariés, à majorité féminine (102 femmes pour 35 hommes !).

C'est SUPER pratique

Il y a maintenant un parking couvert (450 places, soit le double), accessible directement du magasin, dont les places sont beaucoup plus larges que la moyenne : vos portières ne craignent rien !
Le magasin teste depuis l'été dernier, "en avant première mondiale", le nouveau chariot de la marque Caddie, baptisé Wind, qui permet de fixer en position ouverte jusqu'à cinq grands sacs de course.

On peut désormais acheter ses places de spectacle grâce à la billetterie et même se restaurer à la nouvelle brasserie "Midi et Demi".

Bien sûr, pour les anti-chariots ou les moins courageux, il y a toujours les commandes par le site Internet : courseu.com, qui attirent chaque jour davantage de clients. Huit préparatrices s'activent à servir les 500 commandes par semaine !

Toujours présente également, la location de véhicules (il y a plus de 50 véhicules dans le parc) qui fonctionne de mieux en mieux et qui aura vocation à se développer encore.

C'était un Super challenge et c'est un pari réUssi !

SUPER U
Les nouveaux commerçants

Boulevard de l'Europe
44120 Vertou
Tél. : 02 51 71 36 00
Fax : 02 40 34 14 96

Visite de la Société Coteaux Nantais

Le jeudi 15 septembre 2011, nous avions rendez-vous aux Coteaux Nantais, sur la commune de Vertou, pour découvrir cette entreprise adhérente du REV. Nos deux interlocuteurs Benoît Van Ossel et Michel Delhommeau nous ont fait partagé leur passion à travers cette visite. Les vingt adhérents et partenaires du REV ont ainsi compris la spécificité bio et la complexité de ce métier d'arboriculteur.

L'organisation s'est déroulée en trois temps :

- L'historique présenté par Benoit Van Ossel (dirigeant de l'entreprise).
- La visite guidée de l'entrepôt de conditionnement des fruits bio (pommes, poires) par Michel Delhommeau (responsable de la production).
- Un temps de convivialité autour d'un buffet froid d'exception.

La société les Coteaux Nantais, fondée en 1943 à Nantes propose une production de fruits biologiques (25 variétés de pommes, 4 de poires) et des produits transformés (jus, cidre, vinaigre, compote, purée, confiture, gelée) dans un autre lieu situé au MIN de Nantes. Actuellement, l'entreprise exploite 94 hectares de vergers biologiques autour de Nantes et tous ces produits sont certifiés par Ecocert, et ont obtenu le Label AB et la certification Demeter depuis 5 ans.

Historique :

1943 : L'entreprise est créée avec 2 hectares de verger.

1965 : Un groupement agricole d'exploitation est constitué entre Jacques Moreau et René Delhommeau. Le verger s'étend alors sur une vingtaine d'hectares de pommiers.

1970 : La société étant opposée aux pratiques de l'agriculture conventionnelle (traitements chimiques tous les dix jours), la méthode bio Lemaire-Boucher est mise en œuvre. Les 2 associés s'y intéressent et souhaitent initier un mode de culture sans engrais ni produits chimiques dans les vergers. Le passage en bio cette année-là fait perdre 80% de la production suite à l'arrêt des traitements.

1971 : Afin de valoriser les fruits abîmés, la production de jus en bouteille est mise en place. Le procédé artisanal n'est pas bien maîtrisé. Le choc thermique provoque la casse d'une bouteille sur cinq.

1981 : La gamme de produits transformés s'agrandit avec compotes, confitures et purées de fruits. La production de cidre débute également avec du brut et du demi-sec. Puis viendra le cidre doux avec de la pomme à couteau, spécificité qui leur est propre car les fermes cidricoles le font généralement avec des pommes à cidre et ajoutent du sucre.

1983 : Le verger s'agrandit de 19 hectares sur la commune de La Planche. Avec des parcelles à Vertou, Carquefou et Thouaré, l'exploitation est éclatée sur la région. Cette répartition géographique permet ainsi de réduire les risques liés aux intempéries (grêle, tempête...). A l'heure actuelle, les vergers sont équipés de stations météo très performantes avec télétransmission.

1990 : A l'arrivée de la réglementation européenne et du logo AB, l'agriculture biologique est désormais officiellement reconnue.

1995 : La démarche vers la bio-dynamie* débute dans les vergers et celle-ci se concrétise avec l'obtention du label Demeter deux années plus tard.

1998 : Benoît Van Ossel devient associé majoritaire avec Robert Dugast et Michel Delhommeau. Il découvre un métier passionnant associant la nature, l'éthique, les valeurs fortes et le respect de l'environnement. Une réflexion est menée afin de réorienter la stratégie de la société.

2000 : Acquisition de 23 hectares supplémentaires, portant à 64 hectares la surface totale des vergers.

2005 : La station fruitière est étendue et les bâtiments de stockage réorganisés. Dans les vergers, les plans et réserves en eau s'agrandissent.

2006 : Acquisition d'une ferme de 36 hectares à La Caffinière au Loroux-Bottereau.

2009 : La transformation des produits "pâteux" quitte Vertou pour s'installer dans un atelier neuf au MIN de Nantes.

Visite guidée de l'entrepôt de conditionnement des fruits bio (pommes, poires) par Michel Delhommeau et dégustation d'une pomme savoureuse

En visitant le stockage, Michel Delhommeau explique la station fruitière :

Une équipe de 19 personnes gère le stockage ainsi que le calibrage de tous les fruits. Une énorme machine baigne les fruits et les envoie sur un tapis roulant pour les sécher et calibrer en fonction de la taille du fruit. Une équipe permanente de 16 personnes et des intérimaires pendant les périodes intensives s'activent sur cet espace de production.

Ensuite, les fruits sont stockés par lots et variétés en chambre froide ou dans les chambres à atmosphère contrôlée pour le maintien d'une qualité gustative et une conservation allant d'une semaine à plusieurs mois. Il faut noter que la conservation dépend avant tout du climat de l'année.

La plupart du temps, le stockage traditionnel permet d'avoir des fruits impeccables jusqu'en janvier. La production est acheminée dans différents magasins bios et grandes surfaces.

Actuellement une vingtaine de variétés est en phase de test, certaines s'inscrivent dans le cadre d'une recherche européenne. Il est nécessaire d'attendre parfois 10 ans avant de savoir si une variété peut être gérée par l'arboriculteur et corresponde aux attentes des consommateurs.

Cette visite s'est clôturée autour d'échanges particulièrement intéressants avec nos deux hôtes autour d'un buffet froid d'une qualité exceptionnelle.

Encore une fois merci à ces deux personnes pour leur disponibilité, leur dynamisme, leur passion qu'ils ont su nous faire partager.

Côteaux Nantais

Magasin de vente situé
3, place Pierre Desfossé
Les Ajoncs
44120 Vertou.
Ouvert du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 18 h 30.
Tél. : 02 40 75 23 81

**La bio-dynamie est une méthode de culture qui n'utilise aucun produit chimique de synthèse.*

Visite des nouveaux équipements à la Biscuiterie Nantaise

Le 3 octobre 2011, Bernard Saje, Directeur de l'usine de Vertou, accueillait à la Biscuiterie Nantaise les représentants de Nantes Métropole, du Conseil Général de Loire-Atlantique et du Conseil Régional des Pays de Loire pour inaugurer de nouveaux équipements de production, résultat d'un investissement de 1,3 millions d'euros auxquels ont participé ces Collectivités Locales.

Cet important programme d'investissement confirme l'engagement du Groupe United Biscuits dans la région nantaise et à Vertou en particulier. Il s'inscrit dans la poursuite du plan de développement industriel visant à accroître l'activité du site au travers de la relance de la marque BN.

Les nouveaux équipements mis en place dans le cadre du projet "César" ont pour vocation à répondre au développement des produits à l'international et à l'amélioration des performances de la ligne qui fabrique le fameux "Choco BN" en format pocket (sachets de 2 biscuits). Ce projet apporte une contribution significative sur le niveau de l'emploi et a contribué à générer une quarantaine d'embauches sur le site en 2011.

La BN a misé sur des investissements au service du développement durable. Une grande partie des efforts de recherche est également tournée vers la mise en œuvre de solutions permettant de limiter l'impact des activités sur l'environnement, notamment par la réduction des emballages ou l'utilisation de carton recyclé.

L'effort de la BN pour l'environnement était également mis en valeur ce jour-là avec l'inauguration d'une nouvelle station de traitement des eaux.

"Sécurité informatique : Un PRA (Plan de Reprise d'Activité) et ça repart !"

Le jeudi 13 octobre 2011, le REV a organisé une soirée-atelier sur le thème de la sécurité informatique

La soirée qui s'est déroulée dans les locaux de BDO (ex FIDEA) à Vertou, a été animée par Christophe Chassier, Directeur de Kesys Ouest et Briac Meignen, Responsable Réseau et Infrastructure chez Kesys. Voici un résumé des principaux points abordés.

Après un rapide tour de table de présentation et l'annonce du programme de la soirée, Christophe Chassier a détaillé les métiers de Kesys et les services qu'apporte cette entreprise à ses clients. Avant de parcourir les risques informatiques encourus par une entreprise, les solutions qui sont proposées et en particulier les PRA (Plan de Reprise d'Activité) / PCA (Plan de Continuité d'Activité), Bernard Delaby, de la société Fillaud, adhérente du REV, a témoigné sur la nécessité du PRA.

Le plan décidé par cette entreprise en 2008, élaboré, testé et mis en œuvre en 2009, a été utilisé lors de l'incendie survenu dans ses locaux de Vertou en décembre 2010 *(voir encart témoignage)*.

Briac Meignen a ensuite listé et détaillé tous les risques informatiques identifiés aujourd'hui, avant d'en présenter les solutions. Quelques-unes de ces informations sont disponibles dans le tableau ci-dessous, classées par ordre d'importance décroissant.

	Risque	Causes	Solutions
4	Matériel	• Vol (1 000 portables volés par jour à Roissy Charles De Gaulle) • Panne • Dégâts • Electricité	Bon sens Limiter les accès (sécuriser les locaux) Externaliser Redondance Action prédicative, préventive, curative Sensibiliser le personnel Dupliquer le site Fiabiliser le circuit Source d'appoint
3	Logiciel	• Erreur de manipulation • Blocage (incompatibilité) • Virus • Perte ou Vol	Limiter les accès Former le personnel Mises à jour (matériel, logiciel métier et OS) Mises à jour de sécurité Antivirus, Pare feu Limiter les accès Coffre fort (licences, CD, copies)
2	Communication	• Coupure • Engorgement • Falsification	Redondance (FAI) GTR (Garantie de Temps de Rétablissement) Auditer et mesurer les flux Calibrer et filtrer les flux non désirés Certificats Sécurisation des flux
1	Données	• Perte • Vol • Dégradation ou falsification • Erreur de manipulation (suppression ou déplacement)	Contrôle des sorties (poubelles, clés USB) Certificats (limitation de consultation) Contrôle des accès Sauvegardes Formation des utilisateurs Contrôle des accès

Enfin, Christophe Chassier a repris la parole pour nous présenter le réel objectif de l'atelier. Qu'est-ce qu'un PRA ? Est-ce primordial de le mettre en œuvre dans l'entreprise ? Bien que le témoignage de Bernard ait convaincu l'assemblée de répondre oui à cette dernière question, une description détaillée des différents PRA et PCA s'imposait.

Un plan est en réalité une méthode qui doit permettre à l'entreprise de lister les risques, les évaluer et donner une ou des solutions sur chacun. Il existe plusieurs méthodes (EBIOS, MEHARI, Octave, ...) qui proposent un canevas de questions permettant de réaliser les trois points précités.

L'élaboration du plan se réalise en huit étapes : il faut commencer par se poser les bonnes questions, définir les risques et déterminer les applications, les données et les personnes cruciales pour l'activité de l'entreprise. Il est nécessaire ensuite de fixer les seuils de tolérance pour la perte de production et d'informations (car il y a forcément des pertes), rédiger un cahier des charges, informer/communiquer sur le plan et choisir les outils de l'infrastructure et d'administration des reprises. Enfin, il reste à former les intervenants, tester le plan et s'appliquer à mettre à jour au regard de l'évolution des processus et des outils (informatique et production). Ces huit étapes peuvent être reproduites de manière cyclique en vue d'affiner le contenu du plan.

Briac Meignen nous a présenté les modalités d'évaluation des coûts liés aux risques, ainsi que le calcul des seuils de tolérance (jusqu'où accepte-t-on de perdre de l'information). Ces méthodes sont loin d'être simples à présenter ici. On peut donc également en conclure que la définition d'un plan n'a rien d'arbitraire. Tous les détails de ces méthodes sont bien sûr disponibles auprès de Kesys.

Le Plan est donc mis en œuvre pour obtenir les moyens de remettre en place son outil (production et informatique). Il apporte des moyens matériels (prêt de matériel) et humains (équipe chargée de la remise en œuvre des outils).

En conclusion, il faut se poser une seule question : est-ce que, si demain on se retrouve sans outils, on peut repartir dès le lendemain à partir des sauvegardes ? Si la réponse est non, vous pouvez prendre contact avec Kesys Ouest pour tous vos questionnements.

KESYS OUEST
4, allée de la Maladrie - BP 2324
44123 Vertou
Tél. : 02 51 79 14 79

Témoignage de Bernard Delaby de l'entreprise Fillaud

Dans la nuit du 7 au 8 décembre 2010, un incendie ravage l'entreprise Fillaud et détruit la salle informatique. Le site de Vertou gère l'informatique des six sites de France. En 2008, l'entreprise décide de mettre en place un PRA (sur système AS400). La mise en œuvre sera réalisée en septembre 2009 avec un test réel prévu par an. La solution dépend du besoin en temps de redémarrage. Fillaud acceptait de perdre jusqu'à deux jours de production, en priorisant les logiciels à reprendre et sous quel délai.

Dès le vendredi suivant, l'entreprise a pu retrouver ses données informatiques à l'aide du matériel prêté par le prestataire du PRA.

Une des problématiques rencontrées avec le PRA repose sur la compatibilité des données et des logiciels avec le nouveau matériel. D'où l'absolue nécessité de mettre à jour son PRA au fil de l'évolution de son système. Le reprise des données ne peut porter que sur les données de la veille car celle du jour du sinistre sont souvent perdues (sauf si externalisation de la sauvegarde).

Enfin, il faut communiquer pour rassurer ses clients.

Avoir un PRA est un bon point. Mais tout repose sur le fait de se préparer. Fillaud avait fait le test grandeur nature. Ce qui a permis de mettre en évidence qu'il fallait dix heures pour reprendre l'activité dans le cadre d'un exercice. Pour se préparer à gérer les équipes, il faut penser à tous, téléphone, électricité, matériel, logiciel. Avoir du matériel et des logiciels à jour réduit le risque d'incompatibilité en cas de prêt d'infrastructure. Il permet de se reposer sur le prestataire pour toute la remise en œuvre. Ne pas se sentir seul dans un moment pareil, n'a pas de prix !

Enfin, il faut porter une attention toute particulière au nombre de jour de prêt de matériel. Le contrat de Fillaud en prévoyait 21. Cela a été trop court.

Réseau des Entreprises Vertaviennes

Corinne Leone,
Présidente du Réseau des Entreprises Vertaviennes
& les membres du Bureau

vous souhaitent une bonne année 2012

La **Grandeur** d'un **Métier** est avant tout d'unir **les Hommes.**

Antoine de St-Exupéry